

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 Décembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY,
M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, Mme LUCIANI, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 décembre 2013

Délibération N°2013 / 369

Bibliothèques et médiathèques de la Ville : Programme 2013, modification du plan de financement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le conseil Municipal a validé par la délibération n°2012/301 puis modifié par la délibération 2013/242 le programme d'activité durant l'année 2013 des Bibliothèques et Médiathèques de la Ville. Il convient cependant de réajuster le plan de financement de cette programmation 2013 :

I- Constitution de fonds d'ouvrages

Afin de pouvoir constituer des fonds d'ouvrages, la ville par délibération n° 2010/154 a attribué 11 lots reconductibles deux ans pour un montant minimum de 98 600 € HT et un maximum de 288 000 € HT. La consommation durant l'année 2013 de ces différents lots s'établit de la façon suivante:

N°MARCHES	SECTEURS	FOURNISSEURS	MONTANTS HT
2010/119	DOCUMENTAIRES JEUNESSE	LA MARGE	426,40
			419,74
2010/120	FICTION JEUNESSE	LA MARGE	5 128,17
			3 824,22
			79,16
2010/121	LITTERATURE ADULTE	LA MARGE	1 943,78
			9 559,60
2010/122	DOCUMENTAIRES ADULTE	LA MARGE	2 154,85
			4 007,87
2010/123	CD -CR ROM	VIBRATIONS	7 620,19
2010/124	DVD	ADAV	7 636,31
			8 856,87
2010/127	ABONNEMENTS	France PUBLICATIONS	22 482,11
			231,95
2010/128	Petits Editeurs	LA MARGE	1 911,63
2010/125	LIVRES EN GROS CARACTERES	LA MARGE	202,53
			9 946,83
	TOTAL		86 432,21

Au titre de cette réalisation 2013 soit 86 000 € HT, il est sollicité la participation de la Collectivité Territoriale de Corse pour la constitution de fonds d'ouvrages des médiathèques et bibliothèques.

II - Animations :

<u>Désignation</u>		<u>Montant TTC</u>
Concert musique corse	I Tragulini	800
Atelier dessin Cocteau	Marc de GENTILE	3100
	Gimenez	2170
Cours de corse	Gimenez	1365
	Martini	100
Atelier d'enluminure enfants		
Exposition journée des femmes	Marie Noëlle Arras	2960

Animation Atelier scrapbooking	Gourinovitch	400
TOTAL		10 895,00

Plan prévisionnel de financement (absence de récupération de TVA au titre de ces dépenses de fonctionnement):

Coût fonctionnement ttc		
Ville	5 447,50	50,00%
Participation Collectivité Territoriale de Corse	5 447,50	50,00%
Total TTC	10 895,00	

II -Investissement :

<u>Désignation</u>		<u>Montant TTC</u>	<u>Montant HT</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Jimdo	Base	60,00	50,42
Cartes de lecteurs	bimier	3 408,60	2 850,00
Codes barre	EURE FILMS	1 102,32	921,67
Adhésifs pour CD	INTERCO	1 997,61	1 670,24
Boitiers DVD	ASLER	123,94	103,63
Sacs plastiques	BIMIER	1 823,90	1 525,00
Panneaux mousse pour exposition	DECOR 2000	421,59	352,50
		843,18	705,00
Chaises lire à la plage	Weldom	1 325,00	1 107,86
DPC Poufs modulables enfants	DPC	3 244,08	2 712,44
Lecteurs cd	conforama	88,99	74,40
Serre-livres	Borgeaud	328,90	275,00
chariot roll ergonomique		514,28	430,00
tableaux d'affichage	Borgeaud	1 796,27	1 501,90
Conservation préventive	Hotel Fesch	340,00	333,01
	Hotel Fesch	425,00	416,26
	Denise Arnold	5 626,99	4 704,84
<u>TOTAL</u>		23 470,65	19 734,17

Plan prévisionnel de financement :

Coût Investissement HT		
Ville	9 867.08	50,00%
Participation Collectivité Territoriale de Corse	9 867.08	50,00%
Total	19 734.17	

IL EST DONC DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 17 décembre 2013.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le rapport relatif au Programme 2013, modification du plan de financement des Bibliothèques et Médiathèques de la Ville, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire

à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse :

I- Constitution Fonds d'Ouvrage HT/ année:

Au titre de cette réalisation 2013 soit 86 000 € HT, il est sollicité la participation de la Collectivité Territoriale de Corse pour la constitution de fonds d'ouvrages des médiathèques et bibliothèques.

II- Animation:

II- Animation TTC		
Ville	5 447,50	50,00%
Participation Collectivité Territoriale de Corse	5 447,50	50,00%
Total TTC	10 895,00	

III- Investissement HT:

III- Investissement HT		
Ville	9 867.08	50,00%
Participation Collectivité Territoriale de Corse	9 867.08	50,00%
Total	19 734.17	

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013_369-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

LE MAIRE

Dr. Simon RENUCCI
